

Inscription à la cantine scolaire – Règlement de la cantine scolaire

Les repas sont livrés par la société Dupont Restauration et sont remis à température par Dorothée. Le menu de la semaine est affiché à la cantine et à l'école route de Bourbourg et route de Broxeele.

Inscription Elle se fait à l'année ou chaque semaine. Ce choix peut être modifié à tout moment de l'année.

En cas d'inscription chaque semaine, il faut impérativement remettre **un bulletin d'inscription par famille, le jeudi matin** pour les repas qui seront pris la semaine suivante. Ce sera également le dernier jeudi avant les vacances pour la semaine de la rentrée. Les bulletins sont collectés par Dorothée à l'école route de Bourbourg et route de Broxeele.

A titre exceptionnel (maladie ou hospitalisation par exemple), une annulation peut être effectuée en cours de semaine, **en prévenant la cantine au 03 28 42 39 73 avant 11h (vous pouvez enregistrer un message).**

Aucun repas n'est servi sans inscription préalable. Tout repas non annulé est facturé.

Tarif : 2,90 € le repas

Paielement des repas

Les repas retenus sont notés chaque jour à la cantine. Un relevé de la somme à payer est effectué tous les deux mois. Il est adressé aux familles, par la Trésorerie de Cassel, le mois suivant soit en novembre, janvier, mars, mai et juillet. Un seul relevé est adressé en juillet si un enfant prend exceptionnellement des repas au cours de l'année.

Règlement

Le temps du repas en cantine, outre sa vocation sociale, a une **dimension éducative**. Le temps du repas doit être pour l'enfant un temps pour se nourrir, se détendre et un temps de convivialité. Ce doit être également un **apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel, des installations et des encadrants**. Tout manquement à ces règles fera l'objet d'une « croix » sur un cahier spécial. Les parents en seront avertis. Au bout de 5 croix, un avertissement sera donné et les parents seront convoqués. Au deuxième avertissement, la nouvelle convocation sera assortie d'une exclusion de la cantine pour deux repas consécutifs.

Par contre, comme à l'école, le non respect des consignes de distanciation physique et des gestes barrière sera plus sévèrement sanctionné.

L'Adjoint au Maire, Kévin NEFFE

Le Maire, Luc EVERAERE

INSCRIPTION A LA CANTINE SCOLAIRE

COUPON à remettre le jour de la rentrée à 8h30, à l'entrée de l'école (un coupon par famille)

M. et Mme _____ ont pris connaissance du fonctionnement de la cantine et inscrivent leur(s) enfant(s) :

Enfant	Inscription à l'année les jours suivants* :	Inscription chaque semaine avec un ticket déposé le jeudi*	Classe
.....	L Ma J V		
.....	L Ma J V		
.....	L Ma J V		
	*Si inscription à l'année, entourez le(s) jour(s)	*Si inscription à la semaine, cochez ici	

La 1^{ère} semaine, les enfants prendront le repas mardi 1 jeudi 3 vendredi 4

Les parents autorisent le personnel de la cantine à prendre, le cas échéant, toute mesure rendue nécessaire par l'état de leur enfant. **N° de téléphone à appeler à l'heure du repas :** _____

Date :

Signature :

P.S. En cas d'inscription à la semaine, un bulletin doit être remis le jeudi 3 septembre à 8h30, pour les repas de la semaine du 7 au 11. Des bulletins sont joints à cette feuille et sont disponibles à l'école.